

Programme

1^{er} septembre 2007 au 31 août 2010

Belgique : Volet de la Région wallonne
proposé par le CARI asbl en collaboration avec
le Comité d'accompagnement représentant les apiculteurs wallons

**Règlements (CE) n^{os} 797/2004 et 917/2004 du Conseil
Relatif aux actions visant à améliorer les conditions de la
production et de la commercialisation des produits de l'apiculture**

Objectifs des trois années

Contexte actuel

L'apiculture wallonne se compose en grande majorité de petits apiculteurs. Depuis trois à quatre ans, on note une profonde modification du comportement de nombreux apiculteurs qui recherchent l'anonymat et qui se retirent des structures d'encadrement. Les associations d'apiculteurs sont en pleine transformation suite à ces départs massifs (jusqu'à 40 % en 4 ans).

En parallèle, notre environnement évolue rapidement, ainsi, tous les jours, notre apiculture doit faire face à de nouvelles situations. Souvent, il faut être à l'écoute des changements qui s'opèrent à un niveau qui dépasse notre région et même notre pays pour s'assurer de maintenir des conditions de production satisfaisantes. Il faut pouvoir agir de façon rapide et raisonnée. Une réaffectation rapide des moyens doit être possible pour répondre au mieux aux nouvelles contraintes. Une certaine souplesse dans les actions est dès lors indispensable.

Comme lors du programme précédent, l'objectif premier de ce programme reste le maintien voir le développement du cheptel apicole afin de préserver la présence de l'abeille sur tout le territoire. Dans ce cadre, il faut pousser les apiculteurs à rétablir les liens indispensables avec leurs structures d'encadrement.

L'analyse des facteurs de diminution du cheptel est utile pour mieux orienter nos actions. En voici une liste non exhaustive :

- Vieillesse de la population
- Activité assez contraignante qui nécessite une grande disponibilité à certains moments de l'année.
- Omniprésence de la varroase demandant un suivi sanitaire continu.
- Dégradation de l'environnement mellifère (banalisation de la flore, présence de toxiques...),
- Apparition de nouvelles contraintes (contrôles sanitaires...).

Plusieurs axes ont déjà été développés dans les programmes précédents (1221/97 et 797/2004) pour enrayer ce déclin :

- Amélioration du passage d'information : Actu Api, A&C, site web), journées d'informations, travail sur un guide de bonnes pratiques apicole ...,
- Aides matérielles : aux ruchers écoles, aux débutants (prêt de ruches, apport de reines), aux apiculteurs pour les aider à repeupler leur rucher (ruchettes), pour mettre leur miellerie aux normes
- Amélioration de l'image de l'abeille : poster « l'abeille, ma passion »...

- Suivi de la situation sanitaire au travers du réseau de surveillance sanitaire et des tests de produits de la varroase,
- Aide à la connaissance et à la valorisation des miels par le biais des analyses.

Par ailleurs, les moyens humains s'avèrent insuffisants pour porter ses activités sur tous les fronts car la mobilisation de bénévoles est de plus en plus difficile. Il est donc nécessaire d'optimiser les actions entreprises pour éviter une dispersion des moyens. Ainsi, par exemple, durant les deux dernières années du programme précédent, deux thèmes prioritaires ont été établis : Opération « constitution de ruchettes » et opération « amélioration du cheptel ».

Objectifs généraux

Les objectifs des trois prochaines années vont naturellement s'inscrire dans la continuité des années précédentes, mais un nouvel axe central prioritaire sera cependant développé, à savoir le développement d'une apiculture dynamique et sensible à la qualité de ses productions. Il faut rétablir l'image positive des apiculteurs. Autour de cet objectif central viennent se greffer une série d'objectifs complémentaires à savoir :

- l'assistance technique incitant à une gestion des ruches respectant au mieux les bonnes pratiques apicoles et qui prennent en compte les nouveaux apports techniques et les contraintes légales,
- la limitation dans la mesure du possible des produits extérieurs dans le cadre de la lutte contre la varroase,
- l'optimisation des récoltes en fonction de la flore (meilleur suivi des miellées en fonction de la région, en fonction de la phénologie),
- la valorisation des miels par le biais des analyses,
- l'aide au repeuplement et le développement d'un cheptel de qualité.

Chaque année, l'accent sera mis sur un point particulier tout en rappelant l'objectif général de la période.

Le fait de présenter l'apiculture comme un secteur dynamique et axée sur la qualité devrait attirer de nouvelles personnes vers cette activité, surtout si elles se sentent aidées dans leur initiation.

Les actions s'adresseront directement aux apiculteurs et aux structures apicoles qui cherchent à évoluer dans le cadre de l'objectif défini.

Voici ces objectifs détaillés en fonction des différentes lignes du programme 797/2004.

1) Assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs

Favoriser un accès plus rapide et plus ouvert à l'information tout en maintenant les canaux actuels de distribution (revues, journées, cours...). Ceux-ci devraient continuer à apporter une information précise actualisée et adaptée aux besoins de nos apiculteurs. Une attention particulière va être apportée à l'évolution de certains dossiers qui ont un impact direct sur notre apiculture. Dans ce sens, dans les limites des budgets disponibles, une veille législative, scientifique et technique devrait être opérée. En plus de l'information des apiculteurs, les données recueillies devraient permettre de mener si nécessaire des actions concrètes adaptées à la spécificité de notre apiculture.

Il faut continuer à favoriser le développement de pôles apicoles suffisamment importants que pour permettre un encadrement correct et être attractif pour de nouveaux apiculteurs.

Il faudrait en parallèle développer une assistance technique plus personnalisée pour répondre sur le terrain aux problèmes soulevés par les apiculteurs.

Les échanges d'informations entre apiculteurs seront toujours privilégiés.

2) Lutte contre la varroase

Trois objectifs prioritaires sont visés :

1. Poursuivre le système de veille sanitaire sur le terrain : suivis de la varroase, de l'efficacité des traitements utilisés et en voie d'être utilisé en Belgique... ;
2. Faciliter la mise en œuvre des produits les moins préjudiciables pour la qualité des productions et présentant une efficacité suffisante ;
3. Tester de nouvelles techniques visant à rechercher la tolérance de colonies.

3) Rationalisation de la transhumance

Une bonne connaissance du déroulement des miellées est un élément important pour l'organisation d'une transhumance rationnelle.

L'objectif poursuivi ici est donc de restructurer et adapter le réseau actuel de balances pour permettre une mise à disposition rapide des données de miellées relatives aux différentes régions de Wallonie et de Bruxelles. Tout autre outil permettant d'améliorer la prévision des miellées devrait être développé.

Assurer un suivi des productions.

4) Mesure de soutien des laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques du miel

Satisfaire aux mieux les apiculteurs en mettant à leur disposition des analyses rapides et reconnues sur le plan international qui leur apportent des informations quant à la qualité de leur miel et à son origine botanique.

5) Mesure de soutien pour le repeuplement du cheptel apicole communautaire

Mettre en place un système de suivi de la situation sur le terrain.

Les informations permettant de comprendre l'apparition du dépérissement sont reprises au niveau de la veille scientifique de l'assistance technique.

En fonction de l'évolution sur le terrain, il faut, si nécessaire, développer des moyens adaptés pour permettre aux apiculteurs de reconstituer rapidement leur cheptel à moindres coûts.

6) Collaboration avec des organismes spécialisés dans la réalisation des programmes de recherches appliquées dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture

Les recherches effectuées porteront en priorité sur le miel.

- Développer des analyses qui permettent de valoriser les miels;
- Rechercher des méthodes d'analyses de données qui permettent d'évaluer la cohérence des résultats d'analyses physico-chimiques ou autres obtenues sur un

miel de façon à permettre la détection rapide des miels adultérés ou ultrafiltrés ;

- Définir les caractéristiques organoleptiques de miels monofloraux sur base de la roue des arômes développée lors des années précédentes et garder à jour la banque de références des miels principalement européens.
- Caractériser plusieurs miels spécifiques récoltés dans l'Union européenne (origine botanique couplée à l'origine géographique).

Programme d'actions pour les trois prochaines années

Voici la liste des actions prévues pour les trois prochaines années (1/09/2007 au 31/08/2010) dans les différentes lignes budgétaires. L'ensemble de ces actions portent normalement sur les trois années. Un calendrier d'actions annuelles n'est donc pas défini.

Plusieurs de ces actions poursuivent les actions déjà entreprises lors du programme précédent.

1) Assistance technique aux apiculteurs et aux groupements d'apiculteurs

1.1. : Recherche et prise d'information

Une veille informative axée plus particulièrement sur certains dossiers ayant un impact direct ou potentiel sur le monde apicole actuel sera développée (aspects sanitaires du cheptel, déperissement, OGM, matériel apicole, sélection, économie...). Elle implique la prise de contacts, des réunions, des rencontres nationales et internationales (congrès, réunions d'apiculteurs, de responsables apicoles...) et des voyages d'étude...

Un budget spécifique (nouveau poste de travail mi-temps) est prévu pour développer cette prise d'information au niveau international (veille normative en priorité).

1.2. : Information et formations

- Développer la médiatisation autour du thème retenu pour ces trois années : « Apiculture, reflet de qualité » : qualité du travail, de la production, de l'environnement.

- Informer les apiculteurs, ce qui implique une recherche, conception, rédaction et mise en page d'articles pour

 - l'Actu Api : diffusé auprès de tous les apiculteurs affiliés à un groupement,
 - Abeille & Cie : information plus spécifique pour les apiculteurs qui recherchent une information plus pointue,

 - l'Api Pass : feuillet d'informations pour apiculteurs qui recherchent une information plus développée.

- Améliorer les supports d'information et de formation : amélioration tant des outils de travail informatique (adaptation du parc machine et suivi des mises à jour des programmes) que des revues et des brochures techniques et du matériel d'exposition.

- Faire appel si nécessaire à des personnes ressources (étrangères si nécessaire) pour les journées d'information (normalement deux à trois journées de ce type sont prévues tous les ans habituellement en relation avec le cours de spécialisation organisé).

- Développer le site web de l'apiculture wallonne et le courrier électronique (mailing list). Le site devrait permettre d'être plus interactif avec un accès plus rapide aux informations recherchées (info de base, articles et conférences déjà publiés sur le sujet, liens vers d'autres sites, photos, ouvrages disponibles). Des « Brèves » sont prévues à une fréquence importante (idéalement mise à jour toutes les semaines) pour informer tous les apiculteurs qui le désirent de l'actualité apicole.

- Favoriser les échanges d'informations et d'expérience entre apiculteurs et entre associations par exemple par l'organisation d'épreuves inter-équipes (par exemple : Trophée St Ambroise en 2008, Tournoi des ruchers en 2009) ...

- Assurer une formation plus spécialisée pour les apiculteurs confirmés. Un cours de perfectionnement en pathologie doit être organisé dans ces trois prochaines années. Des spécialistes (étranger si nécessaire) donneront les cours.
- Organiser des voyages de formation pour permettre aux apiculteurs de découvrir l'apiculture d'autres pays européens.
- Assurer l'information des personnes intéressées par l'apiculture.
- Mettre à la disposition des apiculteurs une bibliothèque avec un service de prêt et de copies d'articles.
- Recueillir et rassembler les demandes d'information les plus fréquentes et y trouver des solutions qui peuvent alors être diffusées sur les supports d'information existants.
- Mettre au point et diffuser de modules de cours et conférences.

1.3. : Assistance technique des apiculteurs sur le terrain

- Après analyse des demandes, apporter une aide matériel aux groupes apicoles ouverts aux échanges d'expériences et travaillant directement sur le terrain (ruchers écoles, pôles apicoles), afin de les aider dans leur mission d'assistance et d'encadrement des apiculteurs sur le terrain.
- Aider les jeunes apiculteurs qui débutent à pratiquer une apiculture de qualité.
- Répondre aux questions des apiculteurs confrontés à des problèmes soit directement par téléphone ou par une rencontre sur le terrain ou encore par la participation à des réunions de travail (Promiel...).

2) Lutte contre la varroase

2.1. Évolution de la varroase et de l'efficacité des traitements

Le réseau de surveillance sanitaire mis en place dès le début du programme qui assure le suivi des mortalités naturelles durant la saison sera recentré sur les apiculteurs qui nous transmettent des données précises et régulières.

Nous chercherons par contre à développer le suivi lors de traitements avec des produits préconisés ou qui pourraient faire l'objet d'une utilisation dans le futur (essai clinique). Les personnes participant à ce réseau et les modalités de fonctionnement de ce réseau seront ainsi revues et adaptées.

Les informations recueillies seront en priorité placées sur le net.

2.2. Amélioration de la tolérance des abeilles au varroa

Les nouvelles recherches nous apprennent que la tolérance serait liée à la capacité de détection, par certaines lignées d'abeilles, des femelles fondatrices de varroas en ponte dans les cellules operculées (VSH). Il serait donc utile de vérifier si ce caractère est présent chez certaines colonies situées dans notre région.

Cela nécessite la mise en place d'un nouveau dispositif de tests qui permet de vérifier si ce caractère est présent ou non.

Il faut tout d'abord identifier ce caractère. Ensuite, il faudra le stabiliser au niveau de certaines lignées. La mise en place d'un tel test nécessitera probablement l'acquisition de matériel spécifique pour permettre de réaliser les contrôles de ponte et de lignées d'abeilles présentant ce caractère pour servir de témoin positif.

3) Rationalisation de la transhumance

Réseau de suivi des miellées et transhumance

Les balances utilisées pour enregistrer le poids des colonies ne permettent pas une transmission directe des données. Dans le cadre de ce nouveau programme, ce matériel sera progressivement remplacé par des balances avec transmission de données automatique vers un poste central. Ces données pourraient être consultable sur Internet par les apiculteurs.

L'analyse de ces données sera poursuivie pour étoffer les données déjà disponibles sur le déroulement des miellées en fonction des régions géographiques.

De nouveaux modèles permettant de prédire les miellées sur base des données existantes seront recherchés et si possible testés.

Le suivi général des miellées par enquête auprès d'une cinquantaine d'apiculteurs sera poursuivi afin de pouvoir en tirer des conclusions portant sur l'ensemble de la production de miel en Wallonie.

La remorque de transhumance achetée dans le cadre du programme précédent sera prêtée aux apiculteurs qui désirent partir en transhumance.

4) Mesure de soutien des laboratoires d'analyse des caractéristiques physico-chimiques du miel

Aide aux analyses de miel et suivi de l'accréditation

Depuis le début du programme, tous les frais de personnel et d'équipement au niveau des analyses de miels réalisées pour les apiculteurs sont pris en charge. L'organisation des analyses par bancs et par module programmé dans le temps sera poursuivie afin de pouvoir annoncer un délai précis d'analyse aux apiculteurs

Parallèlement aux analyses de routine, plusieurs actions particulières seront réalisées en vue:

- d'améliorer les techniques analytiques utilisées que ce soit au niveau de leur fiabilité, leur vitesse de réalisation ou leur approche analytique.

- de maintenir et développer la qualité au laboratoire en veillant à conserver et à développer si possible le scope d'accréditation aux normes EN ISO/IEC17025 (laboratoire d'étalonnage et d'essais) L'accréditation de l'analyse de l'indice diastasiq et du spectre des sucres est ainsi programmée.

Ces deux derniers points vont probablement générer des charges liées à l'acquisition de nouveaux matériels, à l'accréditation de certains appareils et au passage (audit externe) de l'organisme belge d'accréditation (BELAC).

5) Mesure de soutien pour le repeuplement du cheptel apicole communautaire

L'enquête de suivi des miellées nous apporte une série d'informations sur l'évolution du cheptel et, de ce fait, sur l'importance de sa reconstitution. Pour l'instant, cette enquête porte sur une cinquantaine d'apiculteurs. Normalement, Nous aimerions

pouvoir toucher de 100 à 150 apiculteurs de cette façon afin de cerner avec plus de précision l'importance de ce phénomène de reconstitution du cheptel.

En cas de besoin, des mesures spécifiques seront envisagées afin de venir en aide aux apiculteurs qui ont perdu une partie de leur cheptel suite à des problèmes de dépérissement (constitution d'un stock de ruchettes peuplées pour subvenir aux besoins éventuels...).

D'autres mesures favorisant le développement du cheptel pourront être définies par le comité d'accompagnement.

6) Collaboration avec des organismes spécialisés dans la réalisation des programmes de recherches appliquées dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture

6.1. Analyses de valorisation

De nouvelles analyses (pouvoir antibiotique, propriétés alimentaires...) pourront être développées afin de mettre en évidence les qualités des miels récoltés dans nos régions. Une analyse bibliographique ainsi qu'une analyse de faisabilité (coût, bénéfice et possibilité de développement en routine) sont un préalable essentiel. En fonction de ces éléments, des investissements pourraient être réalisés.

6.2. Détection des « incohérences » des miels

Actuellement, les miels ultrafiltrés nécessitent un étiquetage spécifique. Si un tel miel est facile à identifier, un mélange de miels ultrafiltrés et non ultrafiltrés sont difficilement identifiables. L'objectif serait de rechercher des critères analytiques qui permettraient de détecter ces mélanges de miels. Dans ce domaine également, une analyse bibliographique et l'analyse de miels ultrafiltrés constituent un préalable indispensable pour un tel projet. En fonction des réponses, un développement serait possible.

6.3. Caractérisation des saveurs de miels monofloraux

Le travail de caractérisation déjà entrepris lors des contrats précédents sera poursuivi. Ces miels sont caractérisés par un jury d'experts travaillant sur base de la roue des arômes. Les différentes classes aromatiques de même que les saveurs et sensations seront qualifiées et quantifiées avec dans la mesure du possible la définition de références très spécifiques.

6.4. Banque de référence de miels

Comme lors des années précédentes, les miels monofloraux et d'appellations spécifiques dont on connaît l'origine avec précision seront analysés et conservés en chambre froide pour étoffer notre banque de miels de référence. Les différentes analyses seront réalisées en vue de mettre en avant certains critères discriminants (caractéristiques physico-chimiques (spectre des sucres, acidité, teneur enzymatique, conductivité), polliniques (densité du pollen spécifique et pollens d'accompagnement) et première approche organoleptique).